

Innovation dans les assurances de biens immobiliers inoccupés :

Marsh Pays-Bas couvre les risques inhérents de l'ensemble du portefeuille de Camelot Europe



Hier, Joost van Gestel, PDG de Camelot Europe (à droite), a réceptionné l'assurance spéciale proposée par Lars Stratman, practice leader Real Estate, Marsh Pays-Bas (à gauche), lors d'une visite de travail au quartier en démolition d'Agoradek à Lelystad.

Le courtier indépendant en assurances et en gestion des risques a développé un produit innovant en matière de responsabilité qui couvre les risques inhérents pour les habitants et les utilisateurs de tous les immeubles et projets de son portefeuille européen. Il s'agit de la gestion complète de biens immobiliers inoccupés de plus de 4.500 projets dans six pays, allant des quartiers résidentiels aux bureaux inoccupés en passant par un complexe militaire totalement abandonné. Grâce à cette assurance, Camelot est le premier du secteur à pouvoir offrir une garantie financière claire pendant la période de gestion à ses clients propriétaires de bâtiments inoccupés.

On entend par risques inhérents les biens ou immeubles en conservation, en usage, en prêt, en traitement ou en transformation. Dans une assurance de responsabilité normale, comme l'assurance WA (responsabilité civile), le risque inhérent n'est pas couvert. De même, le risque financier découlant de l'usage quotidien de Camelot et de ses habitants n'est pas compris dans l'assurance construction du propriétaire. Chaque jour, des dizaines de milliers d'utilisateurs en Europe adhèrent aux projets gérés par l'entreprise.

Joost van Gestel : « Cette innovation répond à la tendance selon laquelle les propriétaires font de plus en plus appel à des gestionnaires de biens immobiliers inoccupés pour de longues périodes. Pensez notamment à la location temporaire, mais aussi à la mise à disposition de lieux de travail temporaires pour les indépendants sans personnel et les starters. C'est pourquoi nous avons pris nos responsabilités en tant que leader du marché et demandé à Marsh de développer ce produit. Pour les propriétaires, cela facilitera le choix, il n'est pas question de risques inhérents imprévus chez nous ». L'assurance est d'application immédiate à tous les projets dont la date de début est postérieure au 1^{er} janvier 2010.

La prime a été négociée par Marsh avec les assureurs au vu de la longue expérience avec le système de gestion immobilière de Camelot, MyCastle. Lars Stratman : « Cela a montré que la gestion des biens immobiliers inoccupés de Camelot n'implique pas de risques plus élevés que l'usage normal ». Pour de plus amples informations : www.marsh.com / www.cameloteurope.com

FIN

Porte-parole Bob de Vilder via b.devilder@cameloteurope.com ou 06-22993800